

# COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE EN RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE

## **Avis**

AVIS-2008 | 106-070

relatif au

### **plan d'investissements pour le gaz, proposé par le Gestionnaire du Réseau de distribution bruxellois Sibelga pour la période 2009-2013**

donné sur la base de l'article 10 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup>  
avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en  
Région de Bruxelles-Capitale, modifié par les articles 78, 79 et  
80 de l'ordonnance du 14 décembre 2006

**6 novembre 2008**

## I. Fondement juridique

L'article 10 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale (dénommée ci-après "l'ordonnance gaz"), modifié par les articles 78, 79 et 80 de l'ordonnance du 14 décembre 2006<sup>1</sup> est rédigé comme suit :

*“§ 1<sup>er</sup>. Le gestionnaire du réseau établit, en collaboration avec la Commission, un plan d'investissements en vue d'assurer la continuité et la sécurité de l'approvisionnement.*

*Ce plan couvre une période de cinq ans et est soumis à l'approbation du Gouvernement, après avis de la Commission. Il est adapté chaque année pour les cinq années suivantes.*

*Le plan d'investissements comporte au moins les informations suivantes.*

*1° une description de l'infrastructure existante et de son état de vétusté;*

*2° une estimation des besoins en capacité, compte tenu de l'évolution probable de la consommation et de ses caractéristiques;*

*3° une description des moyens mis en œuvre et des investissements à réaliser pour rencontrer les besoins estimés, y compris, le cas échéant, le renforcement ou l'installation d'interconnexions de façon à assurer la correcte connexion aux réseaux auxquels le réseau est connecté;*

*4° la fixation des objectifs de qualité poursuivis, en particulier, concernant la durée des pannes;*

*5° la politique menée en matière environnementale;*

*6° la description de la politique de maintenance;*

*7° la liste des interventions d'urgence intervenues durant l'année écoulée.*

*§3. Les propositions de plan d'investissements sont transmises à la Commission avant le 15 septembre de l'année qui précède la première année couverte par le plan. Après avis de la Commission, qui doit aussi tenir compte des relations entre les marchés de l'électricité et du gaz et entre les marchés du gaz naturel pauvre et riche, ces propositions sont soumises à l'approbation du Gouvernement.*

*A défaut de décision au plus tard trois mois et demi après le dépôt des propositions de plan d'investissements, les propositions de plan d'investissements sont réputées approuvées et le gestionnaire de réseau est lié par les investissements.*

*La Commission peut, dans l'intérêt des utilisateurs et en tenant compte des critères environnementaux, donner injonction au gestionnaire du réseau d'étudier certains investissements alternatifs ou complémentaires dans le plan technique et financier. Ces études doivent être réalisées dans un délai compatible avec les délais d'approbation des plans d'investissements mentionnés à l'alinéa précédent.*

*Le Gouvernement peut préciser la procédure de dépôt et d'approbation des propositions de plan d'investissements. »*

---

<sup>1</sup> Et du marché de l'électricité.

## 2. Exposé préalable et antécédents

1. Dans son avis 58, Brugel acceptait le plan d'investissements gaz de Sibelga pour la période 2008-2012, moyennant l'obtention d'informations supplémentaires à remettre par Sibelga. Sibelga a communiqué par écrit les éclaircissements nécessaires concernant les points en suspens, par le biais de différents courriers. Ces renseignements sont repris ci-dessous par ordre chronologique.
2. Le 30 janvier 2008, Sibelga a envoyé à Brugel sa première explication écrite, dont question au point 1 ci-dessus. Cette explication concernait notamment la sécurité d'exploitation et la continuité de la fourniture de gaz (voir le point 5 des conclusions de l'avis 58 de Brugel relatif au plan d'investissements de Sibelga pour la période 2008-2012). Le 19 février 2008, Sibelga et Brugel ont organisé une réunion au cours de laquelle cette première explication écrite de Sibelga a été précisée. Cette information est traitée au §3.7 ainsi qu'au point 6 des conclusions du présent avis.
3. Le 25 juillet 2008, Sibelga a adressé à Brugel sa deuxième explication écrite. Cette dernière portait sur les renseignements que Brugel avait demandés dans son avis 58 concernant la politique environnementale menée par Sibelga (voir le point 1 des conclusions de l'avis précité), la méthodologie relative à l'estimation de la vétusté de chaque type d'élément du réseau (point 2 des conclusions dudit avis) et l'objectif visé par Sibelga en ce qui concerne les défauts (point 4 des conclusions dudit avis). Ces informations sont traitées au §3.8 ainsi qu'aux points 7 et 8 des conclusions du présent avis.
4. La proposition de plan d'investissements de Sibelga pour la période 2009-2013 a été envoyée à Brugel le 15 septembre 2008.

## 3. Remarques spécifiques relatives au plan d'investissements de Sibelga

### 3.1 Structure du projet de plan

La structure du plan d'investissements gaz de Sibelga pour la période 2009-2013 a été élaborée de la même manière que celle de ses plans d'investissements précédents. Elle est scindée en sept chapitres :

- Chapitre 1: L'introduction donne une brève explication des activités de Sibelga, en ce compris ses obligations de service public depuis la libéralisation du marché de l'énergie au début de l'année 2007.
- Le chapitre 2 définit la terminologie utilisée dans le plan d'investissements.
- Le chapitre 3 donne un aperçu des projets réalisés par Sibelga en 2007, comparés aux investissements prévus pour cette même année.
- Le chapitre 4 analyse l'état du réseau existant.
- Le chapitre 5 commente le rôle des facteurs externes dans l'état du réseau.
- Le chapitre 6 aborde la stratégie suivie par Sibelga pour la poursuite du développement de son réseau.
- Les chapitres 7 et 8 traitent des investissements prévus à long terme et à court terme. On entend par "long terme" la prochaine période de cinq ans soit, en l'occurrence, 2009-2013.

Par "court terme", on entend l'année suivant la publication du plan d'investissements – en l'occurrence 2009.

## 3.2 Investissements réalisés en 2007

Les investissements prévus pour 2007 ont en général été réalisés, à quelques écarts près.

Les principaux écarts relevés par rapport aux investissements prévus pour 2007 sont les suivants :

- En raison de la livraison tardive des nouvelles vannes destinées à la station de réception de Woluwe en 2007, leur pose a été reportée au mois de mai 2008.
- En raison du retard d'exécution du projet relatif à la sécurisation de l'accès aux stations de réception, ce projet a été reporté à la fin 2009.
- La diminution constante du nombre de demandes de fourniture de gaz depuis 2005 se traduit par une réduction des besoins en matière d'extension et de renforcement du réseau de gaz, par une diminution des demandes de placement de nouveaux postes (cabines de réseau) et de nouvelles cabines à gaz (cabines clients). Cette réduction des demandes a permis de rattraper pour une large part le retard de Sibelga dans le renouvellement des raccordements BP en mauvais état (546 remplacements réalisés alors que seuls 260 avaient été prévus). Depuis le début de l'année 2008, le nombre de demandes de fourniture de gaz augmente apparemment de nouveau.
- Suite au contrôle technique effectué sur les compteurs de gaz à soufflets<sup>2</sup> par l'Inspection générale de la métrologie, un plus grand nombre de compteurs défectueux de ce type a été remplacé. En revanche, le nombre d'installations de nouveaux compteurs BP est inférieur à ce qui avait été prévu pour 2007.

## 3.3 Analyse du réseau existant

Cette fois encore, Sibelga reprend l'infrastructure de son réseau de gaz à la fin 2007 sous la forme d'une liste où sont renseignés les principaux éléments du réseau. En règle générale, on constate une légère chute ou augmentation de certains de ces éléments par rapport à l'année précédente.

Quelques aspects importants du réseau gazier sont expliqués ci-dessous :

### 3.3.1 Charge des réseaux

Le nouveau package logiciel (Synergie) de Sibelga, utilisé pour améliorer l'efficacité de l'étude des flux de gaz sur son réseau, permet de mieux identifier la charge des conduites de gaz. Ce logiciel calcule également les possibilités de remplacement des conduites de gaz. Pour la simulation de ce software, il est toutefois nécessaire que tous les éléments du réseau (stations de réception, cabines réseau, cabines clients et conduites de gaz) y soient intégrés. Ces dernières y ont déjà été incorporées. L'intégration de la SRA Sibelga-Quai dans le package logiciel est en cours.

### 3.3.2 Fiabilité des conduites

Sibelga contrôle la qualité de son réseau gazier en organisant périodiquement des sondages par échantillon concernant le nombre de fuites réparées sur ses conduites de gaz. La périodicité de ces échantillons dépend du type de matériel. Les conduites BP en fonte grise et en fibrociment provoquent jusqu'à 10 fois plus de fuites que les conduites BP en PE et en acier. Ce constat est

---

<sup>2</sup> Ces compteurs peuvent fonctionner au maximum pendant 30 ans et doivent être systématiquement éliminés du réseau.

confirmé par le graphique 4.4.2 du présent plan d'investissements, qui illustre le nombre de fuites par 100 km de réseau BP. Le nombre de fuites ne cesse d'augmenter depuis 2005 parmi les conduites en fonte grise et depuis 2007 sur les conduites en fibrociment (voir l'explication & le point 3.7 ci-dessous).

### **3.3.3 Qualité de la fourniture**

Sibelga contrôle la qualité de sa fourniture de gaz en mesurant la pression du réseau en certains endroits stratégiques (par exemple aux stations de réception). Ces mesures sont effectuées tant sur le réseau MP que sur le réseau BP. Pour le réseau MP, les relevés de pression sont télémétrés. Pour le réseau BP, le contrôle est effectué à l'aide de manomètres enregistreurs. La pose, par Sibelga, de manomètres de télémétrie sur le réseau BP débutera à partir de 2009.

## **3.4 Analyse des facteurs externes**

Les facteurs externes pouvant avoir une influence sur la performance du réseau de Sibelga sont les incidents, les modifications de législation et les travaux réalisés par des tiers (p.ex. les câblodistributeurs, d'autres GRD, etc.).

Le présent document ne renseigne que quelques facteurs externes majeurs qui, soit exercent déjà une incidence sur le réseau gazier de Sibelga, soit en exerceront une à l'avenir.

### **3.4.1 Incidents**

Un incident a eu lieu en septembre 2007 sur le réseau BP de Sibelga; il avait été causé par une fuite sur le réseau de distribution d'eau.

### **3.4.2 Évolution de la charge des stations de réception**

Le graphique 5.2.1 illustre l'évolution annuelle de la charge des 7 stations de réception de Sibelga au cours des 5 prochaines années.

Il ressort d'une comparaison entre ce graphique et le graphique similaire du plan d'investissements précédent pour la période 2008-2012 que la charge des stations de réception de Grand-Bigard, Anderlecht et Forest est restée pratiquement identique, que celle des stations de réception Marly et Bever a diminué et que celle des stations de réception Haren et Woluwe a augmenté.

Les deux stations de réception Forest et Woluwe font partie de la SRA Sibelga-Bruxelles et sont partagées avec d'autres GRD d'autres régions, notamment IVERLEK, IVEG et SEDILEC. La forte augmentation de la charge de ces deux stations de réception est surtout imputable à l'augmentation de la charge résultant des autres GRD et aux interconnexions de Sibelga avec ces réseaux. Pour mieux conformer à l'avenir le développement des réseaux de distribution en fonction de leurs besoins spécifiques, Sibelga et Eandis ont décidé de scinder leurs réseaux faisant partie d'une même SRA (voir le point suivant).

### **3.4.3 Scission des réseaux de Sibelga et Eandis**

Sibelga et Eandis ont réalisé conjointement deux études relatives à la scission des deux SRA Iverlek-Dilbeek et Sibelga-Bruxelles. Les premiers investissements qui en résultent sont d'ailleurs programmés pour 2008. Il est manifeste qu'Eandis nourrit d'autres priorités d'investissements que

Sibelga en ce qui concerne la scission des réseaux. C'est la raison pour laquelle Sibelga n'a aucune idée quant au moment où ces travaux seront réalisés ni quant à celui où la finalisation sera effective.

#### **3.4.4 Passage du gaz B au gaz H**

Pour diverses raisons (l'incertitude de la fourniture de gaz B par les Pays-Bas, le non-renouvellement des contrats de fourniture actuels, etc.), il a été décidé que la Belgique passerait à terme du gaz B au gaz H.

Au point 8 des conclusions de l'avis 58 de Brugel relatif au plan d'investissements de Sibelga pour la période 2008-2012, Brugel a demandé des informations concernant les conséquences économiques, techniques et juridiques finales ainsi que les conséquences éventuelles pour l'environnement qu'entraîneront ces investissements de grande ampleur pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Pour l'instant, peu de progrès ont été enregistrés dans l'étude réalisée conjointement par les différents GRD et Fluxys pour cartographier le réseau de gaz B belge et préciser les investissements que devra nécessairement exposer chaque GRD concerné. Il est acquis que l'impact de cet investissement sera élevé – si pas le plus élevé – pour Sibelga, d'autant plus que 500.000 des 1,2 millions de clients présumés raccordés au gaz B se trouvent en RBC.

La nouveauté par rapport au dernier plan d'investissements, c'est la communication, en 2008, des résultats de la task-force "Fourniture de gaz B". Cette task-force a été mise sur pied par le Service Public Fédéral Économie pour analyser l'équilibre entre la demande et l'offre de gaz B. Elle est arrivée à la conclusion qu'à moyen terme (2016), l'approvisionnement de la Belgique en gaz B ne sera pas mis en péril.

#### **3.4.5 Modification de la législation**

Une révision continue de la législation relative au contrôle de l'état des actifs de Sibelga est considérée par Sibelga comme un facteur externe. Les actifs visés à cet égard sont les "stations de réception" et le "parc de compteurs". La législation actuelle en la matière recouvre le contrôle technique des compteurs à soufflets pour le réseau gazier et un même contrôle des compteurs directs à induction pour le réseau électrique.

Cette législation est en cours de modification. A l'avenir, le contrôle technique sera étendu à tous les types de compteurs. De plus, certains paramètres de contrôle – notamment la périodicité – seront également modifiés. Sibelga étudie actuellement l'impact de ces modifications sur ses investissements à venir.

### **3.5 Investissements 2009-2013**

Le plan d'investissements quinquennal prévoit en principe une répartition équilibrée des investissements et des ressources sur toute la période considérée.

Le présent plan d'investissements communique davantage de détails quant aux investissements programmés, notamment à propos de l'installation des alimentations auxiliaires et des systèmes d'alarme, ainsi qu'au remplacement de vannes et de compteurs en tous genres, etc. On obtient ainsi un meilleur aperçu de la répartition des ressources sur cette période.

Exemple de ce qui précède : la pose d'environ 5 km de réseau MP au cours des 5 prochaines années, conformément au plan d'investissements précédent. Dans le présent plan d'investissements, cette installation est subdivisée entre "l'extension ou le renforcement du réseau MP", "la scission des

réseaux SRA" et le projet "Katoen Natie<sup>3</sup>". Ce dernier projet n'est prévu qu'en 2009. En conséquence, Sibelga tient compte, dans ses plans d'investissements pour les 5 prochaines années, de la scission de son réseau gazier par rapport au réseau des GRD des autres régions.

Un autre exemple est la répartition de +/- 7000 mètres de conduites BP à poser (conformément au plan d'investissements précédent) entre différents projets, notamment la pose de conduites BP dans le cadre de lotissements.

Le présent plan d'investissements a prévu un planning supplémentaire, à partir de 2009, concernant le traitement des conduites de refoulement. En procédant à une analyse plus précise de ses interventions, Sibelga est arrivée à la conclusion qu'un sixième de l'ensemble de ses réparations ont porté sur des raccordements BP sur des bâtiments multi-étages. Dans ces immeubles, le gaz doit être fourni à des étages plus élevés. Le type de raccordement BP placé historiquement pour ce genre de livraison n'est plus utilisé par les GRD depuis la fin des années soixante. Ils doivent dès lors être systématiquement remplacés. A cet effet, Sibelga a procédé à une estimation de 300 raccordements BP par an pour les 5 prochaines années.

Pour le reste, le volume des moyens prévus pour la période 2009-2013 s'inscrit dans la lignée du volume programmé pour la période 2008-2012, tel que précisé dans le plan d'investissements précédent.

### **3.6 Investissements pour 2009**

La colonne du tableau 8.1 du présent plan d'investissements concernant le volume total des investissements prévus pour 2008 doit correspondre à la colonne reprenant cette même information pour 2008 dans le tableau 8.1 du plan d'investissements 2008-2012 précédent. Il apparaît que c'est le cas. Le présent plan d'investissements fournit seulement quelques éclaircissements supplémentaires relatifs aux raccordements MP, qui faisaient défaut dans le plan d'investissements précédent.

La colonne du tableau 8.1 du présent plan d'investissements concernant le volume total des investissements prévus pour 2009 est plus détaillée que l'information relative aux investissements 2009 telle que reprise dans le tableau 7.1 du présent plan d'investissements. La raison en est que les informations mises à la disposition des gestionnaires de réseau sont plus nombreuses et plus précises pour l'année suivant le plan d'investissements. L'information concernant les investissements 2009 figurant dans le tableau 7.1 résulte d'une répartition équilibrée des biens et des ressources au cours des 5 prochaines années.

La structure du tableau 8.1 du présent plan d'investissements a été revue par rapport au tableau repris dans les plans d'investissements précédents. Dorénavant, Sibelga répartira la quantité prévue de matériels et de services pour l'année qui suit la publication du plan d'investissements en fonction des différentes raisons qui justifient l'investissement. La somme totale de ces quantités correspond dès lors à la somme de ces raisons. Cette nouvelle approche donne un aperçu plus transparent des causes justifiant la quantité nécessaire de matériels et de services pour les années à venir.

En règle générale, les ressources prévues pour 2009 dans le présent plan d'investissements correspondent, moyennant quelques petites adaptations imputables aux retards intervenus dans certains projets propres ou communs (STIB et Eandis), aux prévisions fixées pour 2009 telles qu'elles figurent dans le plan d'investissements précédent.

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'un chantier considéré comme une demande externe par Sibelga. Sibelga a programmé en 2009 sa partie de travaux dans le cadre de ce projet spécifique mais n'a encore aucune idée du planning de l'entrepreneur concerné. Si le maître d'œuvre en informe Sibelga trop tardivement, la compagnie reportera ses travaux en 2010.

### 3.7 Réponse de Sibelga concernant la sécurité d'exploitation et la continuité de la fourniture de gaz

Le 30 janvier 2008, Sibelga a envoyé à Brugel son explication écrite relative aux informations complémentaires que Brugel avait demandées dans son avis précédent à propos de la sécurité d'exploitation et de la continuité de la fourniture de gaz. Voici un résumé de cette explication.

Sibelga évalue le niveau de risque de ses conduites de gaz en fonction du nombre de fuites réparées par 100 km et par type de conduite.

En vertu du graphique 4.4.2, on a constaté depuis 2004 une hausse du nombre de fuites réparées par 100 km pour la fonte grise, sauf en 2005. A l'examen de ce graphique, on peut également remarquer une diminution du nombre de fuites réparées par 100 km pour le fibrociment, sauf en 2007. Le nombre total de fuites réparées sur le réseau BP (en ce compris les conduites en acier et en PE) est toutefois resté inférieur à 10 (voir la figure 1 ci-dessous).

En règle générale, on s'attend, au fil des années, à une diminution du nombre de fuites réparées par 100 km pour tous les types de matériaux.

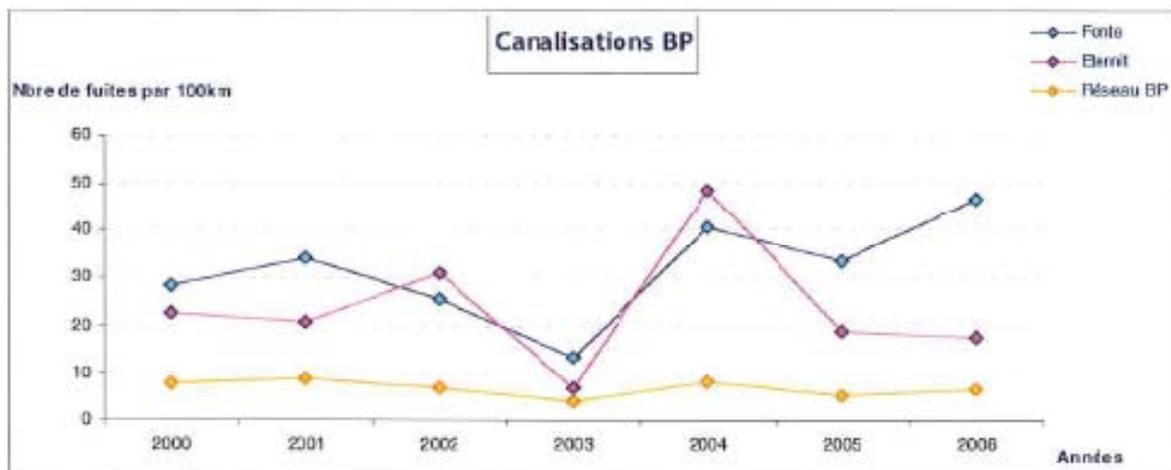


Figure 1

Ce constat tiré du graphique 4.4.2 et de la figure ci-dessus peut s'expliquer comme suit :

- La périodicité du contrôle des conduites, de même que le nombre de km de conduites en fonte et en fibrociment contrôlées annuellement, ont été revus à la hausse depuis quelques années. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de fuites, même légères, sont découvertes et réparées plus rapidement. Pour Sibelga, cette adaptation de la périodicité du contrôle de ses installations est nécessaire pour garantir l'exploitation de son réseau gazier.
- Les conduites de gaz en fonte grise et en fibrociment sont systématiquement remplacées. Le nombre de conduites restantes encore constituées de ces matériaux ne cesse donc de se réduire; il n'en demeure pas moins que le pourcentage<sup>4</sup> de fuites par 100 km de ces conduites augmente. La diminution de la longueur totale de ces conduites est défavorable au nombre de fuites par tranche de 100 km. Ce constat s'applique également pour les

<sup>4</sup> Il s'agit du nombre total de fuites (réparées) sur ces conduites, comparé à leur longueur (qui ne cesse de décroître).

branchements, bien que dans une moindre mesure, comme il ressort de la figure 2 ci-dessous.

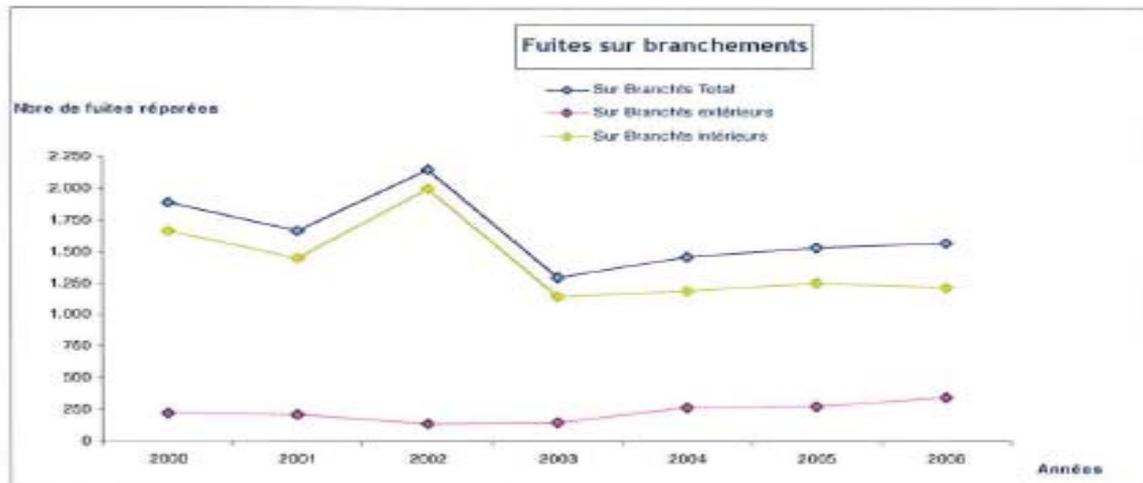


Figure 2

Les branchements externes sont en acier, en PE et, dans une moindre mesure, en fonte grise et en fibrociment. Ces branchements se trouvent entre les façades des clients et les points de raccordement du réseau BP.

- Les causes des dégâts constatés aux conduites de gaz et ayant entraîné une fuite de gaz sont diverses. Une fuite peut être provoquée par des terrassements de tiers (commune, entrepreneurs, etc.), un affaissement de terrain (suite à des problèmes d'égouttage ou de canalisations d'eau), un contact entre deux infrastructures, un défaut électrique, etc. Le nombre de fuites qui doivent ainsi être réparées annuellement fluctuera notamment en fonction des conditions météorologiques, du nombre de chantiers dans le voisinage des installations de Sibelga, etc. Ces causes ne sont donc généralement pas prévisibles, et, par conséquent, ne sont que peu voire pas du tout contrôlables. Elles contribuent pourtant au nombre total de fuites intervenant sur les conduites BP.

En ce qui concerne la continuité de la fourniture, la pression plutôt rarement trop basse du gaz est imputable à une défectuosité initiale ou à une défaillance de l'installation du client et en aucun cas au réseau gazier. Ce constat est dû au contrôle annuel effectué par le personnel de Sibelga sur la base des appels reçus en rapport avec une pression trop basse du gaz et au constat posé a posteriori que ces appels étaient indus.

En règle générale et sauf dans les cas graves, l'exploitation du réseau gazier débouche rarement sur une interruption de la fourniture.

### 3.8 Réponse de Sibelga concernant la politique environnementale, la méthodologie appliquée pour les éléments vétustes du réseau et la durée des pannes

Le 25 juillet 2008, Sibelga a envoyé à Brugel son explication écrite relative aux informations complémentaires que Brugel avait demandées dans son avis précédent (aux points 1, 2 et 4 des conclusions). Voici un résumé de cette explication.

## La politique environnementale

Sibelga protège la qualité de l'environnement en tenant compte des conséquences que ses activités entraînent pour ce dernier. Ces activités portent essentiellement sur la construction et l'exploitation de ses installations, ainsi que sur les activités de son personnel et de ses sous-traitants.

Sibelga évalue régulièrement les activités précitées en se basant notamment sur les principes suivants:

1. Respect des règlements et des lois en matière d'environnement ;
2. Limitation de sa propre consommation d'énergie pour l'ensemble des besoins de Sibelga ;
3. Limitation maximale de ses propres déchets et optimisation du recyclage ;
4. Sensibilisation à la problématique environnementale de son propre personnel ainsi que de celui de ses sous-traitants.

Quelques-uns de ces principes sont brièvement détaillés ci-dessous :

1. Respect des règlements et des lois en matière d'environnement  
Chez Sibelga, le respect de la législation environnementale débute dès la commande de ses installations. Toutes ses commandes sont assorties de clauses appropriées en fonction du type de matériel ou de travaux à exécuter. Les installations existantes sont évaluées annuellement selon une procédure d'Asset Management (AM), conformément aux normes environnementales. Le respect des lois et des règlements en matière d'environnement implique également que Sibelga veille à tout moment à ce que les sous-traitants puissent prouver que les déchets produits par leurs soins sont mis en décharge dans les sites d'enfouissement agréés à cet effet. Sibelga veille de la sorte à ce que son personnel comme ses sous-traitants pratiquent le tri sélectif des déchets.
2. Limitation maximale de ses propres déchets et optimisation du recyclage  
Sibelga encourage son propre personnel à utiliser aussi souvent que possible les transports en commun et le vélo pour ses trajets entre le domicile et le lieu de travail. Les véhicules pris en leasing sont limités à la seule catégorie des véhicules qui produisent au maximum 175 g de CO<sub>2</sub> par km.
3. Recours à ses propres sources d'énergie respectueuses de l'environnement  
Sibelga s'attache à couvrir au maximum ses pertes électriques de façon autonome en recourant à ses propres sources d'énergie. Les installations de cogénération de Sibelga couvrent actuellement 33% de ces pertes.
4. Plans d'action  
A partir de 2008, Sibelga ambitionne d'élaborer annuellement un plan environnemental pour ses organes de gestion. En 2009, Sibelga vérifiera, pour son établissement Sibelga-Quai, dans quelle mesure sa consommation énergétique peut être couverte par une source de production d'énergie verte (panneaux solaires, énergie éolienne, cogénération).

## Méthodologie relative aux éléments vétustes du réseau

Sibelga n'établit pas de un suivi corrélatif entre l'amortissement du matériel existant et l'importance des investissements à venir. Par le biais de ses procédures d'AM, Sibelga prend ses décisions d'investissement en fonction des risques. Les risques qui sont pris en ligne de compte sont la qualité du réseau ou d'un service, les finances, l'environnement, la vétusté des éléments du réseau, etc. L'importance des investissements programmés ou à venir dépend de ces risques.

Outre un risque qualitatif, l'état de vétusté d'un élément du réseau implique également un risque financier, comme il en va par exemple du maintien d'une technologie obsolète. Un tel état de vétusté induit également un risque pour la santé des gens et pour les biens (voir les accidents consécutifs aux pannes, etc.).

L'AM se base sur un inventaire historique des événements et les évalue en fonction de l'avenir afin, dans la mesure du possible, de pouvoir déterminer le nombre d'événements par type d'élément du réseau donné ou de pouvoir estimer le niveau des risques.

Ensuite, les diverses décisions relatives aux investissements sont prises pour assurer la maîtrise de ce niveau de risques ou permettre leur réduction à des valeurs seuils acceptables.

D'autre part, pour ce qui a trait au montant des amortissements correspondant à chaque type d'élément du réseau, c'est à la CREG qu'il incombe de le déterminer.

#### **Objectifs de Sibelga en ce qui concerne la durée des pannes :**

L'explication de Sibelga à ce propos se réfère à son réseau électrique. Pour ce qui a trait aux pannes, à la fiabilité et à la continuité de son réseau gazier, nous renvoyons au point 3.7 du présent avis.

## **4 Conclusions**

1. L'analyse des facteurs externes n'a pas abordé les suites données par Sibelga au seul incident qui s'est produit. Ces suites peuvent être une interruption temporaire de la fourniture de gaz ou une réparation possible, etc. Brugel demande à Sibelga d'expliquer dorénavant dans son plan d'investissements les actions qu'elle entreprend à la suite de tels incidents.
2. En ce qui concerne l'évolution de la charge des stations de réception, il convient de signaler qu'elle est convertie pour une température de  $-11^{\circ}\text{C}$  et non pour la température ambiante. En conséquence, l'augmentation de la charge à Forest et surtout à Woluwe en 2007 n'apparaît pas d'emblée comme alarmante. Brugel demande que dans ses plans d'investissements à venir, Sibelga convertisse l'évolution de la charge de ses stations de réception en fonction de la température ambiante. Brugel pourrait ainsi se forger une idée non seulement de l'estimation de la charge pour les 5 années à venir, mais aussi de la charge réelle au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, Brugel estime qu'étant donné la situation d'urgence dans laquelle se trouvent certaines stations de réception (surtout Forest et Woluwe), il y a lieu de faire rapidement toute la clarté concernant la réalisation des études communes à Eandis et Sibelga pour ce qui a trait à la scission de leurs réseaux. Cette clarté servira surtout les intérêts de Sibelga. Brugel demande dès lors que Sibelga prenne contact avec Eandis pour que les travaux soient réalisés par les deux parties dans les délais les plus brefs.

3. On constate une continuité manifeste des travaux dans le planning. Si les quantités planifiées concernant un type de matériel ou de service déterminé sont moindres que ce que prévoyait le plan d'investissements précédent, cette diminution est compensée par un surplus à prévoir pour un autre type de matériel ou de service.

En ce qui concerne les investissements pour les 5 prochaines années, nous retrouvons une tendance similaire – en matière d'investissements – à ce qui avait été prévu dans le plan d'investissements précédent. Cela atteste la continuité des travaux qui découle de cette planification bien structurée.

4. L'information financière que Brugel a demandée dans son avis 58 précédent ne figure pas dans le présent plan d'investissements. Il s'agit de l'information financière relative aux investissements réalisés depuis l'an 2000 sur le réseau gazier de Sibelga. Brugel demande à Sibelga de mettre cette information à sa disposition.

5. Les objectifs visés par Sibelga en matière de sécurité d'exploitation et de continuité de la fourniture de gaz ont été exposés de manière circonstanciée dans les renseignements complémentaires que Sibelga a fournis à Brugel.

Il en ressort une augmentation du nombre de fuites par 100 km, depuis 2004, pour les conduites en fonte grise, et une diminution de ce nombre pour les conduites en fibrociment à partir de 2004, suivie d'une nouvelle hausse en 2007. Cette situation est due à l'augmentation de la périodicité des contrôles sur ces conduites, à la longueur totale sans cesse plus réduite de ces conduites sur le réseau gazier et à de nouvelles circonstances imprévues qui sont imputables à des causes exogènes à l'origine de dégâts.

Le but de Sibelga est, à terme, d'abaisser le nombre total de fuites en dessous du seuil de 5 fuites par 100 km quel que soit le type de matériel considéré. Cet objectif sera éventuellement atteint si le programme de remplacement des conduites en fonte grise et en fibrociment est finalisé pour 2014. Par ailleurs, il faut encore s'attendre, à brève échéance, à d'importantes fluctuations du nombre de fuites réparées annuellement pour ces deux types de matériel. Les résultats des investissements de Sibelga en cette matière ne sont pas encore perceptibles dans l'état actuel des choses.

6. Les renseignements envoyés par Sibelga concernant sa politique environnementale globale sont concis pour ce qui a trait aux activités de son propre personnel et à celles de ses sous-traitants. Toutefois, il manque une politique environnementale générale relative aux activités de Sibelga en rapport avec son réseau gazier, notamment pour ce qui a trait aux étapes qu'elle entreprend à ce niveau. Brugel demande à Sibelga de mentionner dorénavant dans ses plans d'investissements tous les projets réalisés dans le cadre de sa politique environnementale, ainsi que toutes les étapes entreprises dans le cadre de ces projets.
7. Il ressort des renseignements supplémentaires que Sibelga a envoyés à propos de sa méthodologie d'estimation de l'état de vétusté des éléments de son réseau que ses futurs investissements sont basés sur les risques potentiels. La vétusté des éléments du réseau ne constitue qu'un de ces risques. Les décisions d'investissement sont prises ensuite pour réduire ce risque.
8. BRUGEL propose dès lors au Gouvernement d'approuver le plan d'investissements gaz de Sibelga pour la période 2009-2013.

\* \*  
\*